Syndical Intercommunal d'Assainissement de la Haute Isère

Amélioration de la capacité épuratoire et extension de la station d'épuration du SAHI à **Bourg-St-Maurice**

Demande d'autorisation environnementale D - Etude d'incidence environnementale



décembre 2022



12 Avenue du Pré de Challes - Parc des Glaisins ANNECY LE VIEUX - 74 940 ANNECY **2** 04 50 64 06 14 **3** 04 50 64 08 73 @: sage.annecy@sage-environnement.fr

①: www.sage-environnement.com

Fiche document:

п		<i>c</i>						
ш		-	rr	\sim	ы	\sim	\sim	
П	ш	ı	ш	IId		w	ns	

Client / Maître d'ouvrage :	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute-Isère
	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute-Isère (SAHI) 8, rue Célestin Freppaz, BP n°1 73707 SEEZ CEDEX

Numéro dossier SAGE :	
Responsable :	Sandrine Chabault
Assistant(e)s:	
Relecteur :	
Titre :	Amélioration de la capacité épuratoire et extension de la station d'épuration du SAHI à Bourg-St-Maurice
Sous titre – objet :	Demande d'autorisation environnementale D - Etude d'incidence environnementale
Catégorie document :	Dossier réglementaire
Mots clés :	Station d'épuration, Savoie, Tarentaise
Statut document :	Définitif
Indice de révision :	V1
Référence document :	SC/22.085/V1
Confidentialité :	
Fichier :	D - Etude d'incidence environnementale.docx
Date :	23/12/2022
Nombre de pages :	125

Historique des versions et révisions :

Indice révision	Date	Détails – modifications	Resp.
0	09/12/2022	Version initiale	Sandrine Chabault
1	23/12/2022	Version définitive complétée	Sandrine Chabault



PRÉAMBULE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Isère (SAHI) est compétent en matière de transport et de traitement des eaux usées en provenance des communes savoyardes de Bourg-Saint-Maurice, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez et Villaroger.

Il dispose d'une station d'épuration implantée sur la zone artisanale des Colombières, sur le territoire de la commune de Bourg-Saint-Maurice. Cette station, mise en service en 1978 puis étendue en 1990 et 2009, s'inscrit en rive droite de l'Isère. Elle dispose d'une capacité de traitement de 62 000 équivalents-habitants. Elle est exploitée par ECHM, filiale de VEOLIA Eau, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Un diagnostic des ouvrages et équipements existants mené en 2021 a montré que certaines parties des installations étaient très vétustes et/ou difficiles à exploiter en basse saison, compromettant ainsi le bon fonctionnement de l'ensemble et la garantie des niveaux de rejet. Dans le même temps, il est apparu que les capacités maximales de traitement étaient atteintes en haute saison touristique hivernale. Or, la croissance démographique et le développement des stations touristiques dont certaines des communes raccordées sont le support, doivent se traduire par une augmentation de la charge de pointe à traiter en situation future.

Dans ce contexte, le SAHI projette la mise en œuvre de travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Cette opération doit s'accompagner d'une fiabilisation du fonctionnement des ouvrages et d'une augmentation de leurs capacités épuratoires (70 000 équivalents-habitants). Elle vise à adapter ainsi l'installation aux besoins actuels et futurs (horizon 2040) en matière de traitement des eaux usées, en intégrant l'évolution démographique des communes raccordées (+ 2 770 habitants) et le développement de leurs capacités d'accueil touristique (+ 6 700 lits).

La nouvelle station d'épuration sera implantée sur le site occupé par les ouvrages existants.

En raison de sa nature et de son volume, la mise en œuvre de ce projet requiert l'obtention préalable d'une autorisation environnementale au titre du 1° l'article L. 181-1 du code de l'environnement [installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) mentionnés au I de l'article L. 214-3 du code de l'environnement].

Le présent document, élaboré en application des dispositions des articles R181-13 et suivants du code de l'environnement, constitue l'un des supports de cette demande d'autorisation. Il concerne l'étude des incidences du projet sur l'environnement.

Il est précisé sur décision de l'Autorité Environnementale n° 2022-ARA-KKP-4122 en date du 20 décembre 2022, le projet est dispensé d'évaluation environnementale.

TABLE DES MATIERES

PRÉA	MBULE	3
Etat a	actuel de l'environnement	7
1	Contexte climatique	8
1.1	Pluviométrie	8
1.2	Températures	8
1.3	Vents	9
2	Contexte géologique et hydrogéologique	. 10
2.1	Contexte géologique	10
2.2	Contexte hydrogéologique	11
3	Contexte hydrographique	. 12
3.1	Description	12
3.2	Masses d'eau et objectifs	13
3.3	Caractéristiques hydrologiques	14
3.4	Etat des masses des eaux	17
3.5	Usages des eaux de l'Isère	24
4	Risques naturels	. 25
4.1	Risque inondation	25
4.2	Risque de retrait-gonflement des argiles	26
4.3	Risque sismique	27
5	Risques technologiques	. 27
5.1		
5.2	Risque de rupture de barrage	28
6	Contexte écologique	
6.1	,,,	
6.2		
6.3	,	
6.4		
6.5	20222	
6.6		
7	Cadre paysager et patrimonial	
7.1	1 / 3	
7.2		
7.3	and the second s	
7.4	2 2 2 2 2 2 3 4 2 3 4 3 5 4 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
8	Environnement urbain et humain du projet	
8.1	'	
8.2	The second secon	
9	Qualité de l'air	. 38
Solut	ions alternatives envisagées et raisons du choix du projet	
1	Choix du site d'implantation des ouvrages	
2	Choix du milieu récepteur des eaux usées traitées	. 41
3	Choix de la filière de traitement des eaux	. 42
3.1	Arrivée, relevage et dégrillage des effluents	42

3.2	2 Dessablage-déshuilage	43
3.3	Choix du traitement physico-chimique	43
3.4	1 Choix de la filière biologique	44
3.5	5 Traitement tertiaire	46
4	Choix de la filière de traitement des boues	46
4.1	Epaississement des boues	46
4.2	2 Digestion des boues	47
4.3	B Déshydratation	48
5	Choix de la file de traitement de l'air	48
ncid	ences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet	49
1	La période de travaux	50
1.1	Incidences sur le contexte géologique et hydrogéologique	50
1.2	2 Incidences sur les eaux superficielles	53
1.3	3 Incidences sur les risques naturels	54
1.4	Incidences sur le contexte écologique	55
1.5	5 Incidences sur le contexte paysager	57
1.6	5 Incidences sur la santé et la salubrité publiques	57
2	La période d'exploitation	58
2.1	Incidences sur le contexte géologique et hydrogéologique	58
2.2	2 Incidences sur les eaux superficielles	58
2.3	Incidences sur les risques naturels d'inondation	69
2.4	1 Incidences sur le contexte écologique	70
2.5	5 Incidences sur le contexte paysager	70
2.6	5 Incidences sur la santé et la salubrité publique	70
3	Risques d'incidents ou d'accidents	76
3.1	L Textes de référence et guides techniques	76
3.2	2 Installations projetées (rappels)	76
3.3	Identification et caractérisation des potentiels de dangers	77
3.4	Réduction des potentiels de dangers liées aux installations et produits	85
3.5	5 Analyse du retour d'expérience	86
3.6	5 Analyse préliminaire des risques (APR)	86
3.7	7 Sélection des phénomènes dangereux nécessitant une analyse détaillée	99
3.8	,	
3.9	B Evaluation de la gravité et de la probabilité	110
3.1	10 Situation des phénomènes dangereux ayant des effets hors site dans la matrice de criticité	111
Evalu	ation des incidences sur les sites Natura 2000	
1	Présentation du projet	114
2	Présentation du site et des intérêts ayant justifié sa désignation, les menaces et les objectifs c	le
cons	servation	114
2.1	L Données générales	114
2.2		
2.3	Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	116
2.4		
3	Incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	117
4	Mesures de réduction ou de compensation	117

Compatibilité du projet avec le SDAGE et le PGRI, et analyse de sa contribution à la réalisation				
des	objectifs mentionnés à l'article L.211-1 et des objectifs de qualité des eaux prévus par			
ľar	ticle D.211-10	118		
1	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée	119		
	1.1 Les orientations du SDAGE			
	1.2 Le programme de mesures			
2	Plan de gestion du risque inondation (PGRI) RHône-Méditerranée			
3	Contribution à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnen			
4	Contribution à la réalisation des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D.211-10	124		
	LISTE DES FIGU	RES		
Figu	re 1 : Evolution intermensuelle des précipitations à Bourg-Saint-Maurice (Source : Météo France)	8		
Figu	re 2 : Températures minimales, moyennes et maximales à Bourg-Saint-Maurice (Source : Météo France)	9		
Figu	re 3 : Extrait de la carte géologique du BRGM au niveau du secteur d'étude (Source : Infoterre)	11		
Figu	re 4 : Réseau hydrographique local (Source : Géoportail)	13		
Figu	re 5 : Evolution des débits de l'Isère à Landry et Moutiers (source : https://www.hydro.eaufrance.fr)	15		
Figu	re 6: Zonage réglementaire du PPRN approuvé en janvier 2004	25		
Figu	re 7 : Carte d'aléas inondation, ravinement et crues torrentielle, PPRn, Août 2021	26		
Figu	re 8 : Exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)	27		
Figu	re 9: Inventaires des sites BASOL et BASIAS sur le secteur d'étude (Source: Géorisques)	28		
Figu	re 10 : Localisation du projet vis-vis des zones d'inventaire, de protection et de conservation (Source : GéoPo			
Figu	ire 11 : Carte des composantes de la TVB sur le site d'étude (Source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes)	31		
Figu	re 12 : Sites de la station d'épuration et de son extension vus depuis la ripisylve de l'Isère	32		
	re 13 : Environnement du site de la station et de son extension			
	re 14 : Entrée de la station d'épuration existante vue depuis la rue des Colombières (prise de vue 6 septembre	re		
Figu	re 15 : Entrée de la station d'épuration existante vue depuis l'Allée des Rives au droit de l'habitation la plus p	oroche		
(pris	se de vue 6 septembre 2022)	35		
Figu	re 16 : Station d'épuration existante et site d'extension vus depuis la RD1090 (prise de vue 6 septembre 202	2) 35		
Figu	re 17 : Localisation du projet vis-à-vis des monuments historiques (Source : atlas.patrimoine.culture.gouv.fr)	36		
Figu	re 18 : Occupation des sols (Corine land Cover)	37		
Figu	re 19 : Distances d'effets du phénomène dangereux 1	102		
Figu	re 20 : Distances d'effets du phénomène dangereux 2	103		
Figu	re 21 : Distances d'effets du phénomène dangereux 3	105		
Figu	re 22 : Distances d'effets du phénomène dangereux 6	109		